

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 916

présenté par

Mme Houplain, M. Chenu, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec l'amendement de suppression de l'article 5, les présentes dispositions sont également supprimées.